Information des populations sur le risque industriel

(arrêté ministériel du 10 mars 2006)

Autorité administrative

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC)
Cabinet du Préfet
Préfecture de Seine et Marne
Rue des Saints Pères – 77010 MELUN Cedex
Tel : 01 40 71 77 77
www.seine-et-marne.gouv.fr

Exploitant

CCMP SAS
37, Rue Ernest Mercier
ZI de Mitry Mory Compans
77 290 COMPANS
Tél. : 01.64.27.17.81
www.cim-ccmp.com

Document à lire attentivement

Edition du 13 octobre 2015

Pourquoi vous envoie-t-on cette brochure ?

Cette plaquette constitue le support d'information associé au PPI (Plan Particulier d'Intervention).
Vous résidez ou travaillez à proximité du site CCMP (Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière) concerné par le risque industriel majeur sur la commune de Compans.
Cette brochure vous permettra de vous informer sur :

- les risques industriels liés à l'activité de cette entreprise,
- les « bons réflexes » à adopter en cas d'accident majeur.

Qu'est-ce qu'un accident industriel majeur ?

Certains établissements peuvent être à l'origine d'accidents dits « majeurs », pouvant entraîner des conséquences pour la santé humaine et/ou l'environnement à l'extérieur du site. Pour CCMP l'accident le plus important peut prendre la forme d'un incendie ou d'une explosion. Les distances maximales d'effets de ces accidents maximalistes et extrêmement peu probables figurent sur la cartographie n°1 de cette brochure.

Que fait-on pour éviter un accident industriel ?

En France, en application de la réglementation, la politique de maîtrise des risques industriels majeurs s'articule autour de 4 axes d'action :

- la prévention et la maîtrise des risques «à la source»,
- la planification de l'organisation des moyens de secours en cas d'accident,
- la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risque,
- l'information des populations concernées.

Quelles sont les activités des sites industriels ?

Implanté à Compans depuis 1973, le dépôt pétrolier de la C.C.M.P. stocke et distribue des carburants, biocarburants et du fioul domestique à destination des stations-services et de particuliers. Le dépôt est approvisionné par oléoduc.

Les produits sont stockés dans 11 réservoirs de capacité de 2500 à 18000 m3 et chargés dans les camions citernes à partir de 8 pistes de chargement.

La prévention est la clé de voute de la politique sécurité.

Les investissements en termes de sécurité réalisés permettent de maintenir un degré élevé de sécurisation du site. Les équipements sécurité sont ainsi régulièrement complétés et modernisés.

Le site est équipé de matériels de sécurité tels que détections de niveau dans les réservoirs, détecteurs d'hydrocarbures permettant de prévenir les risques d'incidents. Sont associées des mises en sécurité automatiques asservies à ces équipements.

Le site est exploité par 7 personnes formées régulièrement aux entretiens et manipulation des équipements de prévention mais également d'intervention d'urgence. Ces formations au sein d'organismes externes sont complétées par des exercices réguliers sur le site.

Quels sont les risques associés à ces activités ?

Risques liés aux produits (Gazole, fuel domestique, appelés aussi hydrocarbures ou liquides inflammables)

Risques d'explosion • ***Risques de brûlures*** • ***Risques de blessures par surpression ou projection d'éclats***	**Risques d'incendie** • ***Risques de brûlures*** • ***Risques d'asphyxie*** *(consommation de l'oxygène)*	**Risque d'épandage** ***Risques de pollution accidentelle de l'environnement***

Les scénarios majorants (scénarios maximum à très faible probabilité)

Les risques et produits	Les effets	Les conséquences
Risque explosion d'un nuage de vapeurs d'hydrocarbures	La libération accidentelle et l'inflammation retardée de vapeurs d'hydrocarbures peuvent provoquer une explosion générant des effets de surpression.	L'explosion génère une surpression pouvant entraîner des lésions internes (poumons, tympans) dans l'environnement proche. Des risques secondaires peuvent être liés aux effets sur les structures tels que les bris de vitres.
Risque feu de nuage de vapeurs d'hydrocarbures	La libération accidentelle et l'inflammation retardée de vapeurs d'hydrocarbures peuvent provoquer une combustion générant des effets thermiques.	La chaleur rayonnée peut provoquer des brûlures.

Comment les risques industriels sont-ils maîtrisés ?

Prévenir

Le dépôt CCMP a réalisé puis soumis à l'Administration une étude de danger. Celle-ci, réactualisée au minimum tous les 5 ans permet de :

- mettre en évidence les risques et estimer leurs conséquences,
- adapter les moyens de prévention et d'intervention à ces risques.

Le site appuie sa prévention sur le choix d'équipements performants et un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) concernant l'organisation de l'entreprise, la gestion des hommes (en particulier leur formation au poste de travail, leur formation «sécurité») et la gestion de la sous-traitance.
Enfin, CCMP fait l'objet de contrôles rigoureux par les services de l'Etat et des exercices incendie sont conduits périodiquement.

Planifier

Dans toute activité humaine, le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi les établissements ont établi un POI (Plan d'Opération Interne), qui détermine l'organisation des secours en cas d'accident limité à l'intérieur du site.
Si les conséquences de l'accident sortent des sites, le Préfet déclenche le PPI (Plan Particulier d'Intervention) afin de déployer les moyens de secours publics (pompiers, SAMU, police, les associations de sécurité civile, etc.).
Des exercices PPI sont organisés par la Préfecture de Seine et Marne.

Maîtriser

A l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) définit les règles d'urbanisme afin de fixer des prescriptions de construction ou d'utilisation ou d'interdire les constructions nouvelles ou extensions.

Informer

Conformément aux réglementations françaises et européennes, toute personne susceptible d'être exposée à des risques industriels majeurs doit être informée de la nature des risques en présence, des moyens mis en œuvre pour éviter les accidents et des consignes générales de bonne conduite à suivre en cas d'accident.

Comment serez-vous averti d'un risque d'accident majeur ?

Le dépôt pétrolier CCMP possède une sirène qui alerte les personnes présentes dans la zone d'exposition aux risques (zone reprise sur la cartographie). En cas de déclenchement de cette sirène et si vous êtes dans cette zone, il est impératif de se confiner dans un local fermé. Pour reconnaître le signal d'alerte :

Un essai des sirènes est réalisé le premier mercredi de chaque mois à 12 h (3 fois 1 minute 41 seconde séparées par un court silence de 5 secondes)

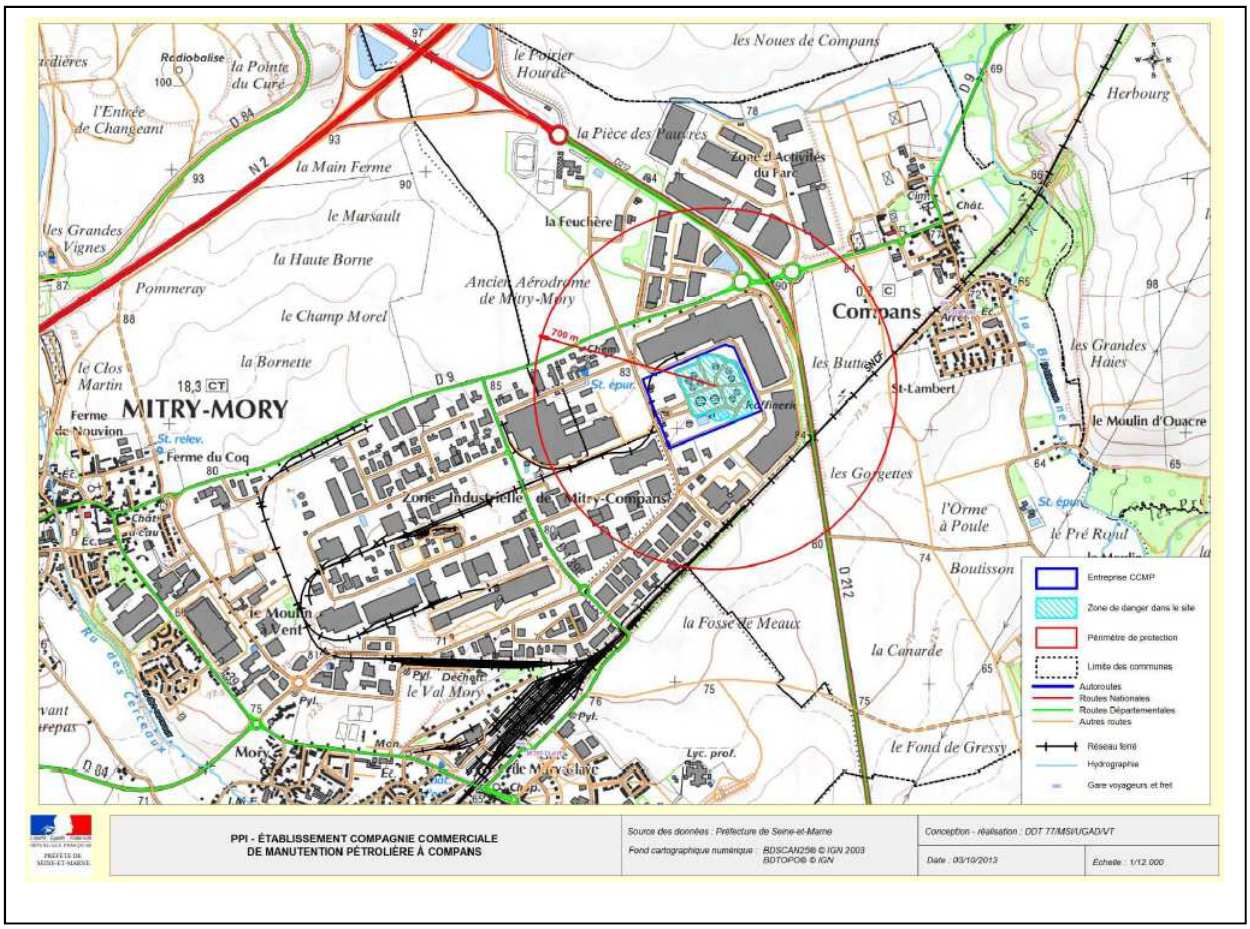

Cartographie n°1

Pour plus d'informations sur le risque industriel, vous pouvez consulter en Mairie :

- ✓ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS),**
- ✓ **Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT),**
- ✓ **Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)**,
- ✓ **Le Plan local d'Urbanisme (PLU).**

Cette plaquette constitue le support d'information associé au

Plan Particulier d'Intervention de la CCMP

Elle comporte notamment une fiche « **LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE** »

Nous vous recommandons de conserver cette fiche

et d'en appliquer rigoureusement les consignes en cas d'alerte